

religion et des pauvres, et de le supplier d'en prévenir à jamais le retour. Pierre Palmier réussit pleinement en sa mission. Par une bulle datée de Saint-Pierre de Rome, le 24 mai 1480 (1), et longuement motivée, Sixte IV accéda aux désirs des Lyonnais. « Il voulut, en effet, pour la conservation des biens et des privilèges de l'hôpital, que les conseillers de la ville pussent établir des gens de bien, même des ecclésiastiques, pour avoir soin des malades, leur administrer les sacrements et ensevelir les morts, sans payer aucun droit paroissial ; qu'ils pussent aussi faire des statuts et des règlements et les modifier à leur gré ; créer et révoquer des officiers, selon leur volonté et quand bon leur semblera ; que l'hôpital avec tous ses droits, privilèges, biens, recteurs, prêtres et autres officiers, soient exempts de la justice ordinaire et primatiale et de tous autres juges quelconques, en sorte que l'archevêque, ses vicaires et autres juges ne

(1) Le texte de cette bulle est imprimé pages 201 et suivantes du *Traicté des péages*, de Mathieu de Vauzelles, Lyon, Jean de Tournes 1550, in-4°. C'est par suite d'une lecture erronée que, dans cet ouvrage (p. 207), de même que dans *l'Inventaire de la ville*, rédigé par Chappe (t. XIX, p. 533), elle porte la date du 1^{er} juin 1486, car Innocent VIII était alors pape. La bulle se termine ainsi : *Datum Romæ apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicæ millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto cal. jun. Pontificatus nostri anno nono*. De Vauzelles et Chappe ont interprété ce mot *sexto* comme se rapportant non aux calendes mais à l'année, sans prendre garde que le mois de juin de la neuvième année du pontificat de Sixte IV, qui fut couronné le 23 août 1471, correspond au mois de juin 1480, et que le pape dit lui-même, dans le préambule de l'acte, que les Lyonnais n'étaient en possession de l'hôpital que depuis environ trois ans : *Consules ac cives, a tribus annis citra, a dilectis filiis abbate et conventu monasterii Sanctæ Catharinæ de Chassagnis, hospitale nuncupatum Pontis Rhodani... emerunt*.